



SAISON 2021 / 2022

JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-72

PV N°12 DU SAMEDI 06/11/2021

PV SCJA du 02 Novembre 2021

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Désignations observations : Yassin Amchacht 06 17 01 97 54

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Valideur des rapports d'observation jeunes : Martin Bouchet 06 41 88 45 50

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

En cas d'indisponibilité tardive veuillez informer en premier lieu votre désignateur par téléphone et confirmer ensuite par un mail au district.

REUNION D'INFORMATION EXAMEN LIGUE

Avis à tous les arbitres du groupe promotionnel ainsi que tous ceux intéressés pour préparer l'examen Ligue en tant que central ou assistant sont priés de venir à la réunion d'information du Lundi 8 Novembre à 19h30 au District de la Loire.

RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES DU 11/11/2021

La CDA informe tous les arbitres que le rattrapage des tests physiques aura lieu **le jeudi 11 novembre 2021 au Stade GALLIENI à RIORGES**. Les arbitres concernés sont ceux absent à l'AG de septembre et/ou en échec aux tests de la même période.

Convocation :

A 8h30 pour les arbitres seniors

A 9h30 pour les jeunes arbitres

CANDIDATURES EMPLOI SERVICE CIVIQUE

Dans le cadre de la relance du football amateur, la FFF met en place une campagne d'emplois SERVICE CIVIQUE autour de la « reprise d'activité » et de « l'arbitrage ». LAuRAFoot, en collaboration avec l'ensemble de ses Districts, recrute **11 jeunes volontaires** (1 volontaire par district).

Chaque volontaire aura pour mission d'**accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19** et de **sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage**.

Missions :

Accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19 » & « Sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage »

Ce poste est pour une durée de 8 mois. Les personnes répondant aux critères du service civique proches de l'arbitrage sont priées de contacter rapidement Pascal REBAUD (Port : 06-14-68-55-67).

PROTOCOLE SANITAIRE

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales **le PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation) ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans) cette mesure est entrée en application à partir du 1er octobre 2021.

COURRIERS RECUS

SAUROY Gael : absence à invitation des arbitres finalistes



JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

IMPAYES

A noter : pour toutes demandes d'impayés, les arbitres doivent remplir le formulaire en indiquant le motif de l'impayé et le club fautif plus joindre un RIB pour toutes les demandes sous peine de non traitement.

INDISPONIBILITES

COLLANGE Jordan : certificat médical reçu jusqu'au 1/02/2022

RAPPEL RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA tient à informer l'ensemble des arbitres de district que les consignes d'envoi de rapport disciplinaire n'ont pas changé. En effet, un changement de présentation sur votre accès personnalisé " Portail Des Officiels" a amené de la confusion chez certains d'entre vous. A ce sujet depuis le début de la saison sur votre accès personnalisé vous retrouverez un onglet intitulé " rapport(s) à saisir ". Vous ne devez valider et rédiger un rapport que si les conditions du match le nécessitent. A savoir (exclusion d'un joueur, d'une personne présente sur le banc de touche, incident de match ou d'après match...).

En clair si au cours de la rencontre vous n'avez mis aucune sanction ou simplement des avertissements vous n'avez pas de rapport à valider. Soyez rassuré RIEN n'a changé dans les consignes et surtout ne validez pas un rapport disciplinaire s'il n'y a pas utilité.

L'UNAF

VENDREDI 5 NOVEMBRE à 19H30 au district Assemblée Générale de L'UNAF
L'UNAF organise une opération SURVETEMENT AU PRIX DE 36€ Veste + Pantalon.
Veuillez-vous adresser à M. TOUNSI Habib
Tél : 0682901236
Mail : habib.tounsi@orange.fr